Perfolight SA / Conditions générales de vente et livraison

Prix
La validité de nos offres est de 3 mois. Les prix s'entendent en francs suisses, hors taxes. Nous nous réservons le droit de modifier nos prix sans préavis en cas de changement économique ou de réglementation affectant directement ou indirectement la commercialisation des produits de Perfolight SA.

Commandes
Toute commande, pour être prise en compte, devra être confirmée par correspondance écrite auprès de la société Perfolight SA. En passant commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions de vente et de livraison. Les modifications ou annulations peuvent intervenir uniquement sur entente entre les deux parties. Toute modification ou annulation est exclue lorsqu'il s'agit d'exécutions spéciales.

Frais de livraison
Le matériel sera livré franco domicile au niveau d'accès du bâtiment. Le client mettra à disposition, à ses frais, le personnel nécessaire pour le déchargement. Pour toute commande inférieure à CHF 500.00, des frais incluant port + emballage seront facturés au client.

Délais de livraison
Les délais de livraison, lorsqu'ils sont mentionnés, sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. En cas de retard dans la livraison, le client ne pourra, en aucun cas, réclamer des dommages, intérêts ou indemnités quels qu'ils soient, sauf en cas de convention écrite préalablement négociée entre les parties.

Réclamations
Des réclamations concernant des livraisons en quantité insuffisante ou erronée, ainsi que des défauts éventuels, ne peuvent être pris en considération que si le destinataire les communique par écrit à Perfolight SA, dans un délai de sept jours ouvrés à compter de la date de livraison.

Retours
Les retours de marchandises sont acceptés selon nos conditions pour le retour des marchandises (document accompagnant chaque livraison). Les appareils seront retournés, à votre charge, dans leur emballage d'origine et à l'état de neuf, faute de quoi ils seront facturés. Les exécutions spéciales ou modifiées (couleur ou exécution) ne pourront être retournées par le client sans notre accord préalable. Les appareils endommagés par le destinataire seront facturés dans tous les cas.

Échantillons
Si Perfolight SA met à disposition du client des échantillons standards et / ou des luminaires pour des essais d'éclairage, le client doit les retourner dans un délai de quarante-cinq jours. Le matériel qui n'aura pas été retourné dans ce délai ou qui aurait été modifié ou endommagé, sera facturé au client.
Les échantillons fabriqués spécialement à la demande d'un client seront facturés séparément si aucune commande correspondante n'est passée par la suite.

Etudes techniques
Les études techniques spécialement demandées par un client potentiel pourront être facturées à ce dernier si elles ne sont pas suivies d'une commande correspondant à sa demande.

Conditions de paiement
Pour les projets réalisés par Perfolight SA, les conditions de paiement sont : 30 % à la commande, 50 % à la livraison du matériel et 20 % lors de la mise en service. Les factures sont établies pour paiement à 30 jours net, sans escompte. Un intérêt moratoire de 7 % annuel est perçu dès le dépassement de la date d'échéance de la facture. Les frais engendrés par les retards sont de CHF 20.00 par rappel et de CHF 40.00 par sommation.

Horaires des prestations
Nos prestations sont calculées selon les heures ouvrées. Les suppléments horaires seront comptés pour le travail du samedi, de nuit, du dimanche et des jours fériés selon la convention collective de la branche suisse de l'installation électrique et de l'installation de télécommunication.

Garantie
La durée de la garantie est de 5 ans à compter de la date de livraison. Les conditions de garantie s'appliquent exclusivement aux luminaires à LED, pour autant que le taux de défaillance nominal moyen soit dépassé (> 0,2 % pour 1000 heures de service) ou que le recule de flux lumineux dépasse 0,6 % pour 1000 heures de fonctionnement.
Perfolight SA se réserve le droit de décider de l'application des garanties après examen du produit. Pour les produits reconnus défectueux, Perfolight SA pourra choisir de remplacer les composants défectueux ou d'organiser un échange complet.
Le client ne pourra faire valoir des frais annexes à la présente garantie (frais de démontage et de réinstallation, transport, programmation, etc).

Exclusions
Sont exclus de la garantie tous les dysfonctionnements ou dégâts causés par une mauvaise connexion ou manipulation de l'installation, une tension du réseau trop élevée, le non-respect des instructions de montage, les conditions d'exploitation environnementales et les éléments non fournis par Perfolight SA.
Le matériel exposé à une usure naturelle ou à un vieillissement normal, telles que batterie, source lumineuse, est également exclu de la garantie.
Tous les dommages subis par le client pour cause de dysfonctionnement de l'installation ou de travaux effectués sur l'installation durant la maintenance ne pourront être imputés à Perfolight SA.

Protection des données
En application avec la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), les données nominatives qui sont demandées aux clients sont nécessaires au traitement de ses commandes et sont destinées à un usage interne par Perfolight SA. Le client peut en tout temps exiger la suppression de ces données auprès de Perfolight SA.

Code des obligations
A l'exception de dispositions particulières, les présentes conditions de vente et de livraison sont régies par le Code Fédéral des Obligations.

Droit application et for
Toutes les relations de droit entre le client et Perfolight SA sont soumises au Droit suisse.
Le lieu d'exécution et le for de juridiction sont à Lausanne.

06.2019